



10 AVRIL 2024

COMMISSION JURIDIQUE, DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

OBJET : RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

Réunie le 09 avril 2024, la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements (CJDR) de la LNB a rendu les décisions suivantes :

AFFAIRES DISCIPLINAIRES

Dossier n° 52 – Mickaël PIVAUD (AS MONACO BASKET)

Rencontre d'Espoirs ELITE J25 BCM GRAVELINES-DUNKERQUE / AS MONACO BASKET du 08 mars 2024

Violences

- **Deux matchs de suspension fermes et un match de suspension avec sursis**

Les deux matchs de suspension fermes sont fixés lors des rencontres espoirs suivantes :

- J30 AS MONACO BASKET / ESSM LE PORTEL
- J31 CHORALE ROANNE BASKETBALL / AS MONACO BASKET

Dossier n° 54 – AS MONACO BASKET

Rencontre de Betclic ELITE J26 AS MONACO BASKET / SIG
STRASBOURG du 24 mars 2024

- Manquement aux règles posées par les règlements de la FFBB

➤ **Perte de cette rencontre sportive par pénalité**

AFFAIRES REGLEMENTAIRES

Dossier n° 43 – ADA BLOIS BASKET

- Manquement aux dispositions de l'article 131.3 A des règlements de la LNB « *Conditions relatives à la composition et à la comptabilisation des effectifs* »

➤ **Une amende de 3 600 euros ferme**

Dossier n° 49 – LDLC ASVEL

- Manquement aux dispositions de l'article 79 des règlements LNB :
« *Transmission des documents contractuels* »

➤ **Une amende de 8 175 euros ferme**

Dossier n° 50 – ETOILE ANGERS BASKET

Rencontre de PRO B J22 ELAN BEARNAIS PAU-LACQ-ORTHEZ / ETOILE ANGERS BASKET du 1^{er} mars 2024

- Manquement aux dispositions de l'article 321 des règlements : « *Non-inscription de dix joueurs au minimum sur la feuille de marque* »

➤ **Une amende de 500 euros ferme**

Dossier n° 51 – ELAN CHALON

Rencontre de Betclic ELITE J24 ESSM LE PORTEL / ELAN CHALON du 02 mars 2024

- Manquement aux dispositions de l'article 313 des règlements de la Ligue Nationale de Basket et de l'annexe 5 relative au protocole d'avant match

➤ **Une amende de 750 euros avec sursis**

Dossier n° 53 – JEANNE D'ARC DE VICHY

Rencontre de PRO B J25 JA VICHY / ROUEN METROPOLE BASKET du 22 mars 2024

- Manquement aux dispositions de l'article 315 des règlements de la LNB « *Règles relatives à la sécurité dans les salles* »

➤ **Une amende de 500 euros ferme**